



N° 6 / 2008

Les mille sources de la Colère

JUIN 2008

Le 10 juin : une réussite incontestable...

Encore une fois les agents de la DGFIP étaient très largement dans l'action le 10 juin contre la RGPP et le projet de loi sur la mobilité. Dans notre département, les agents de l'ex-DGI étaient en grève à plus de 52% montrant ainsi qu'en Corrèze comme ailleurs la mobilisation ne faiblit pas contre un projet de loi synonyme de destruction du service public.

A Tulle, une délégation d'agents grévistes a même interpellé notre directrice aussi bien sur les conséquences du projet de loi que sur la situation tendue des services et notamment des secteurs d'assiette obligés d'assurer une campagne IR sans moyen humain. Sur ces deux points notre interlocutrice a manqué d'éloquence et n'a pas réussi à convaincre : tout va bien dans les secteurs d'assiette, les retards de saisie seraient dus à des éléments conjoncturels qui ne remettent pas en question les suppressions d'emplois. Sur la mobilité, nous avons eu droit à la prose officielle récitée sans grande conviction («La mobilité ne s'appliquera pas à la DGFIP »...).

La matinée s'est terminée par une distribution de tracts au public devant la cité administrative. La mobilisation ne doit pas s'arrêter à une journée d'action réussie. Nous devons nous saisir de toutes les occasions dans les jours qui viennent pour amplifier l'action.

...à prolonger le 17 juin !

Le 17 juin une journée d'action est programmée à l'appel de la CGT, CFDT, FSU et Solidaires pour la défense du système des retraites et contre la remise en cause des 35 heures.

L'allongement à 41 ans du nombre d'années de travail pour obtenir une retraite à taux plein est inacceptable : avec une entrée plus tardive sur le marché du travail, cette réforme vise à empêcher les salariés de bénéficier des retraites à taux plein et à diminuer le pouvoir d'achat des retraités.

Nous appelons les agents du département à s'inscrire dans cette journée d'action en incluant les revendications portées depuis le 15 mai.

TOUS EN GREVE LE 17 JUIN !!!

Mobilité : la Corrèze précurseur

La saisie bat son plein dans les SAID. Cette année, le nombre de déclarations papier serait en augmentation alors que les déclarations via internet diminueraient à cause de la suppression des 20 € de récompense pour ceux qui ne télé-déclarent pas pour la 1^{ère} fois.

Les changements récurrents dans la présentation des 2042 induisent des incompréhensions de la part des contribuables qui assaillent les CDI de coups de fil.

Les collègues croulent sous le travail à cause des suppressions d'emplois et que font leurs chefs de services : ils battent la cadence comme sur les galères romaines pour que la directrice sache au jour le jour ou, pourquoi pas, heure par heure si les records de saisie de l'année passée seront battus !

Des congés sont même refusés, alors qu'en sera-t-il lors de la mise en place des SIP où sous le flux tendu des tâches, il n'existera plus aucune plage un peu plus calme ?

Mais la DSF a trouvé la solution et s'est comportée en précurseur de l'application, avant même qu'elle ne soit votée, de la loi sur la mobilité des fonctionnaires.

Des **intérimaires** ont été recrutés pour saisir les déclarations...

Et pas n'importe qui : des agents émérites de la direction, IDEP et autres IP sont mis à contribution pour la saisie ; des bruits courent que même un directeur divisionnaire donnerait un coup de main !

Serait-on en face de la création sauvage d'un pôle de saisie à la direction ? Nous aurions aimé voir un CTPD convoqué pour discuter des conditions de travail et de rémunération des collègues affectés dans cette nouvelle structure....

Cette initiative aura peut-être au moins le mérite de faire comprendre à nos têtes pensantes la difficulté de l'exercice !

En tous cas, soyons sûrs que notre directrice sera récompensée en haut lieu pour avoir fait plus avec toujours moins et que la DSF pourra ainsi encore augmenter son efficacité dans les suppressions d'emplois!

La campagne IR vue de l'intérieur

Panique à bord ! Les statistiques de saisies sont mauvaises. Quelle surprise !

Et oui à force de supprimer des emplois, les agents qui restent ont du mal à pallier toutes les tâches qu'on leur ajoute.

Madame la directrice a trouvé deux solutions. La première consiste à demander au chef de service de faire une statistique des déclarations saisies par agent présent, la seconde, de faire saisir les employés supérieurs de la direction.

Madame la directrice douterait-elle de notre conscience professionnelle ?

Penserait-elle qu'au lieu de travailler nous regardons les mouches voler ?

Les personnels de la direction, eux, sont sans doute omniscients : ils n'ont pas besoin de la formation IR/TH de 5 jours et de l'expérience d'un agent de secteur d'assiette !

Nous, agents de secteur voyons des erreurs dans la rédaction des déclarations et appliquons

les consignes du contrôle formel que nous connaissons depuis plusieurs années.

En sous-traitant la saisie, les erreurs seront forcément au rendez-vous ! Ce n'est pas grave, l'important c'est d'atteindre les objectifs et peu importe les conséquences !

La solution n'est-elle pas l'arrêt des suppressions d'emplois et le remplacement des départs à la retraite même dans une direction comme la nôtre ?

Nous en avons marre d'entendre dire que nous sommes une petite direction où le tissu fiscal est moins important qu'en Ile de France ! Et oui, c'est vrai, mais y a-t-il pour autant moins de travail ? Et bien NON !

Nous avons besoin de plus de personnel pour faire notre travail dans de meilleures conditions au lieu de courir après des statistiques qui ne servent qu'à satisfaire l'ego et la carrière de notre hiérarchie.

STOP à la pression !

Efficacité contre justice fiscale

En allant toujours plus loin dans les mesures d'économie, notre direction nous propose maintenant d'envoyer la plupart des pièces de procédure en courrier simple. Le tout sous le prétexte fallacieux de simplification.

En fait, c'est toujours la logique « coût-rendement » qui prévaut. Le calcul est simple : les économies ainsi réalisées seraient supérieures aux créances abandonnées pour défaut de procédure. Les bénéficiaires seront une fois de plus les contribuables les plus aisés forcément de « bonne foi » : les seuls à pouvoir s'offrir les services d'un conseiller fiscal.

Pour couronner le tout, il paraît même que notre consommation de papier est trop élevée. Pour faire des économies, Hercule Poirot nous livre ses bonnes recettes : par exemple imprimer en recto-verso. Encore faudrait-il que les services soient équipés en matériel capable de telles impressions...

Bientôt les vacances.

Avec ce numéro du mois de juin, les « mille sources de la colère » clôturent leur 1^{ère} année d'existence. Nous espérons vous avoir divertis tout en vous ayant informés comme jamais vous ne l'avez été ! Après une pose estivale bien méritée, rendez-vous en septembre pour une rentrée offensive et revendicative !